



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2014-044**

\*\*\*

**Objet :  
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et  
d'entretien avec le Conseil Général – RD9**

Délibération affichée le **05 MAI 2014**

**L'an deux mille quatorze et le trente avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean Louis - DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – CABOCHE Chrystel - DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** NADAL Olivier à Joëlle SOREL - VAILHE Bruno à Martine LABEUR - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS - EDMOND-MARIETTE Gérard à Olivier LECOMTE

Convocation du 24 avril 2014

Mme MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien afférentes à l'aménagement de la RD9 consistant en la réalisation de 3 plateaux traversants au droit du groupe scolaire pour un montant de travaux de 49 599 € HT.

Par cette convention, la commune s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et le Conseil Général à verser à la commune la somme de 16 666,67 € HT.

Il convient, en conséquence, d'accepter la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD n° 9 du PR 36 + 580 au PR 36 + 801 et la convention d'entretien du domaine public départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (Unanimité)**

- **ACCEPTE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD n° 9 du PR 36 + 580 au PR 36 + 801 et la convention d'entretien du domaine public départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean François SOTO

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20140502-DEL20140044-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2014  
Date de réception préfecture : 02/05/2014